

RNCP n° : RNCP40047

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

DATE DE L'ENREGISTREMENT : 5/07/2010

MAJ LE : 21/07/2025

OBJECTIFS DE LA FORMATION

OBTENIR LE DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHEPEUTE



DUREE DE LA FORMATION

3 ans, soit au total 3260 heures (dont **2000 h** d'enseignements théoriques sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés et **1260 h** de formation à la pratique ergothérapique (stages))
Charge de travail de l'étudiant (dont travail personnel) : 5148 heures
NB : la formation ayant lieu à temps plein, l'exercice professionnel concomitant est difficilement compatible.

Les stages sont réalisés à partir du semestre 2 sur des lieux d'exercice des ergothérapeutes.
En 1^{ère} année : un stage de 4 semaines
En 2^{ème} et 3^{ème} année : deux périodes de 8 semaines chaque année.

TARIF

L'ensemble des frais est à payer en totalité le jour de la rentrée scolaire :

- Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : **103€/an** pour des droits sociaux étudiants (accès aux services du CROUS, à la bibliothèque universitaire (BU), aux associations universitaires sportives).
- Frais d'inscription : **178 €/an**
- Frais de scolarité :
 - **970 € / an** pour les étudiants non-salariés (cursus jamais interrompu) **et** en poursuite d'études (cursus jamais interrompu), ou inscrits à France Travail, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » ne dépassant pas 44h en moyenne par semaine (formation comprise).

NB : les lieux de stage se situent en Gironde et dans les départements limitrophes. Avoir le permis de conduire et un véhicule permet d'avoir accès à plus de stages.

Début de formation : septembre année N

Fin de formation : juin N+3

- **5000€ / an** pour les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un OPCO, ou qui ne sont pas en poursuite d'études, ou non-inscrits à France Travail, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » dépassant 44h en moyenne par semaine (formation comprise).

Attention : ce tarif est valable pour l'exercice de l'année 2025-2026 et est susceptible d'évoluer.

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

NON OUI

Baccalauréat ou équivalent, ou avoir travaillé 3 ans en France à temps plein soit un minimum de **4128h**, et pouvoir justifier des cotisations sociales équivalentes pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue.

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

L'institut accueille au total 135 étudiants, répartis en 3 promotions de 45 étudiants.

En 1^{ère} année, la promotion de l'IFE du CHU de Bordeaux accueille 45 étudiants dont :

- 1 étudiant sportif de haut niveau (SHN)
- 8 étudiants relevant de conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission générales :

La formation en Ergothérapie est accessible à partir de :

- Parcoursup selon le calendrier national

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Les conditions d'admission spécifiques : (8 places)

ADMISSION PAR DISPENSE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (3 places minimum).

L'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses (TITRE II, article 12) dispose que "peuvent être admis dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite dépôt des candidatures".

Les candidats relevant de cette disposition doivent adresser leur dossier directement auprès de l'établissement, à l'adresse suivante: Institut de formation en Ergothérapie - IMS Pellegrin, Rue Francisco FERRER, 33076 BORDEAUX Cedex

Ce dossier comporte les pièces suivantes:

- 1/ la copie d'une pièce d'identité;
- 2/ la copie du ou des diplôme(s) détenu(s);
- 3/ l'attestation ou les attestations employeurs et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale en France à savoir : Pour les salariés :

- Bulletins de salaires
- Attestations employeurs mentionnant les dates et le nombre d'heures de travail.
- Certificats de travail, **faisant état d'un minimum de 4821h de travail.**

Pour les non-salariés :

- Attestations URSSAF de cotisations sociales.

4/ un curriculum vitae;

5/ une lettre de motivation;

6/ un chèque d'un montant de 120€ à l'ordre du Trésor public correspondant à l'étude du dossier. Le chèque sera encaissé dès réception du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le dossier doit être déposé (cachet de la poste faisant foi) entre janvier et avril de l'année N (dates similaires au calendrier Parcoursup), pour une entrée en septembre de l'année N.

Les candidatures sont examinées dans un premier temps, à travers le dossier écrit.

Les candidats retenus à partir de leur dossier, sont convoqués par mail pour un entretien avec le jury permettant de compléter l'appréciation de leur motivation et de leurs aptitudes à suivre la formation

L'admission prononcée en mai, juin ou juillet ouvre l'accès à la formation en septembre de la même année.

ADMISSION DES CANDIDATS AYANT OBTENU UN DIPLOME D'ERGOTHÉRAPEUTE HORS COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE. (3 places minimum)

Conformément aux articles 32 et suivants de l'Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute, les titulaires d'un diplôme d'ergothérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'ergothérapeute obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection, d'une dispense de scolarité pour l'obtention du diplôme d'État d'ergothérapeute.

Le dossier doit être déposé (cachet de la poste faisant foi) entre le 1^{er} et le 15 mars de l'année N, pour une entrée en septembre de l'année N.

L'admission prononcée en juin ouvre l'accès à la formation en septembre de la même année.

L'ADMISSION DÉFINITIVE

L'inscription à l'IFE du CHU de Bordeaux est possible à l'issue de la proclamation des résultats sur la plateforme Parcoursup pour les candidats relevant des conditions générales, et des résultats aux épreuves d'admission pour les candidats relevant des conditions spécifiques.

Dans tous les cas, l'inscription se fait par ordre de mérite.

L'admission définitive à l'Institut de Formation en Ergothérapie du CHU de Bordeaux est subordonnée à la production :

- Au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'ergothérapeute. <http://www.ars.aquitaine.sante.fr/L-examen-medical-par-un-medecin.118452.0.html>
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>

- Au plus tard le 1^{er} jour du 1^{er} stage, d'un certificat de vaccination conforme à la réglementation en vigueur (cf. fiche médicale récapitulative, hors Hépatite B, conseillée, mais non obligatoire pour les ergothérapeutes).

MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation est dispensée selon le référentiel de formation établi par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'ergothérapeute.

Les 3 années de formation sont dédiées :

- Aux connaissances : savoirs fondamentaux universitaires, savoirs relatifs à la science de l'occupation et à l'ergothérapie, savoirs méthodologiques et travail de recherche,
- Au développement des 10 compétences professionnelles à partir des situations professionnelles rencontrées en stage,
- A la construction professionnelle par la réflexivité permanente sur sa pratique (Analyse des Pratiques Professionnelles).

Alternance entre enseignements théoriques - cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) - à l'institut et stages sur les lieux d'exercices des professionnels dès la 1^{ère} année (4 semaines) puis 2 stages de 8 semaines en 2^{ème} et 3^{ème} année.

Les enseignements ont lieu **en présentiel** (CM, travaux dirigés) et en distanciel pour certains enseignements par capsules vidéo, consultables en lignes sur les plateformes Moodle et E-notitia.

Des ressources documentaires sont à disposition des étudiants : le service commun de documentation, la bibliothèque universitaire ; les bibliothèques en ligne (BABORD +) permettent aux étudiants de faire des recherches documentaires.

Chaque semestre, un accompagnement pédagogique, réalisé par le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant, sous la forme d'entretien individuel, a lieu à l'issue de chaque stage. Le cadre de santé formateur fait le bilan des acquisitions avec l'étudiant, le conseille et le guide pour la suite de son parcours. Des entretiens pédagogiques ont lieu en tant que de besoin, à la demande de l'étudiant et/ou du cadre de santé formateur, ou encore de la coordination de l'IFE.

Le lieu de la formation :

CHU de Bordeaux, Institut des Métiers de la Santé Pellegrin (2^{ème} étage),
Rue Francisco Ferrer- 33076 BORDEAUX CEDEX

INTERVENANTS

- Enseignants universitaires, médecins PU-PH, praticiens hospitaliers
- Cadres de santé ergothérapeutes, formateurs permanents de l'IFE du CHU de Bordeaux
- Ergothérapeutes
- Psychologues, sociologues, anthropologues
- Ingénieurs qualité
- Juristes en droit de la santé

- Ergonomes, kinésithérapeutes, psychomotriciens,
- Documentalistes
- Etc...

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie du CHU de Bordeaux composée de 6 cadres de santé ergothérapeutes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont établies au regard du référentiel de formation conformément à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'ergothérapeute.

Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement (UE) et d'intégration (UI), utilisées au cours des 3 ans de formation, sont des épreuves écrites (QCM, QROC, dossiers, épreuves individuelles sur table, mémoire de fin d'études, épreuves de groupe), des épreuves orales et pratiques choisies en fonction des objectifs à évaluer.

Les compétences sont évaluées en situation par le tuteur de stage et par le responsable du suivi pédagogique de l'étudiant au regard des analyses de pratiques et du portfolio.

Chaque semestre, la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) examine les résultats des étudiants et valide, en fonction, les unités d'enseignements et les stages.

BLOC DE COMPÉTENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences :

NON OUI

Préciser :

Possibilité d'équivalence :

NON OUI

Préciser :

Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'ergothérapeute est un diplôme de niveau 6.

Possibilité de passerelles :

NON OUI

Préciser :

Pour l'université : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.
En dehors de l'université : Kinésithérapie, aide-soignant.

SUITE DE PARCOURS

Le diplôme d'État d'ergothérapie correspond à l'obtention du Grade licence (180 ECTS). Il permet ainsi de poursuivre un parcours d'études en Master 1, par exemple en master recherche, master en sciences cognitives, master santé publique, master vieillissement et handicap..., puis en Master 2 et doctorat.

Passerelles : l'obtention du DE et des 180 ECTS permet l'accès en formation à d'autres métiers paramédicaux.

Après 4 ans d'exercice professionnel, l'ergothérapeute peut présenter le concours d'entrée en Institut de Formation de Cadre de Santé pour assurer ensuite des missions de management et/ou de formation.

DÉBOUCHÉS

Les possibilités d'exercice sont multiples, tant en structures hospitalières et médico-sociales qu'en libéral, voici quelques exemples : centres hospitaliers généraux, en santé mentale et psychiatrie, services de soins de suite et de réadaptation de courte et longue durée, services de soins et d'hospitalisation à domicile, en foyer (ou maison) d'accueil spécialisé pour personnes handicapées, Instituts Médico-Éducatif et Instituts d'Éducation Motrice, Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendante (EHPAD), structure libérale en France et à l'étranger (Europe, Canada).



Taux d'insertion global dans l'emploi : **88,89%**
Taux d'insertion dans le métier : **77.78 %**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter Madame Virginie BONNICI : Coordinatrice pédagogique : 05 57 82 14 42 ou if.ergotherapie@chu-bordeaux.fr

CONTACT

Institut de Formation en Ergothérapie du CHU de Bordeaux

@ if.ergotherapie@chu-bordeaux.fr

☎ 05 56 79 54 39

📍 CHU de Bordeaux, Institut des Métiers de la Santé Pellegrin (2^{ème} étage),
Rue Francisco Ferrer- 33076 BORDEAUX CEDEX